

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 16 novembre 2017 portant maintien dans un grade et un emploi d'officier
commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1732235A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2015 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Emeline Pouard (NIGEND : 362806 – NLS : 8145081 – NID : 1054080575) est maintenue au grade de lieutenant, en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense, dans son emploi de psychologue du travail, officière-conseil en recrutement et gestion des compétences au sein de la région de gendarmerie Grand Est, zone de défense et de sécurité Est, groupement de gendarmerie départementale de la Moselle à Metz, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} février 2018.

L'intéressée est rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 novembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
E.-P. MOLOWA